



COMMUNIQUÉ DE PRESSE

L'ORÉAL SIGNE LA CHARTE POUR L'EFFICACITÉ ÉNERGÉTIQUE DES BÂTIMENTS TERTIAIRES PUBLICS ET PRIVÉS

En pleine Green Building Week, L'Oréal a signé ce lundi 21 septembre 2015 la charte pour l'efficacité énergétique des bâtiments tertiaires publics et privés, et devient le 96ème acteur à entrer dans cette démarche.

Paris, le 23 septembre 2015

La charte pour l'efficacité énergétique des bâtiments tertiaires publics et privés, lancée en octobre 2013 par le Plan Bâtiment Durable et soutenue par les pouvoirs publics, organise un mouvement volontaire et coordonné de rénovation énergétique du parc tertiaire.

D'ores et déjà engagé en faveur d'une économie bas carbone, L'Oréal souhaite, à travers la signature de cette charte, s'impliquer davantage dans le secteur du Bâtiment Durable. Le patrimoine immobilier de la firme, composé de centres de Recherche et d'Innovation, de bureaux, d'usines de fabrication, de centrales logistiques et de boutiques, dépasse les 3 600 000m² dans le monde. L'Oréal est ainsi présent dans plus de 70 pays et compte plus de 30 bâtiments certifiés. Cette signature renforce leur engagement environnemental et représente une impulsion supplémentaire pour la charte.

Cette dynamique, en faveur de l'efficacité énergétique des bâtiments tertiaires publics et privés, est renforcée par l'article 17 de la Loi pour la Transition Énergétique pour la Croissance Verte qui prolonge l'obligation de rénovation énergétique du secteur tertiaire par périodes de dix ans à partir de 2020 jusqu'en 2050 avec un niveau de performance à atteindre renforcé chaque décennie. L'objectif est fixé : le parc global concerné vise à réduire ses consommations d'énergie finale d'au moins 60 % en 2050 par rapport à 2010.

Pour mémoire la charte est ouverte à la signature de tous les acteurs publics et privés du secteur tertiaire désireux d'engager l'amélioration énergétique de leur parc. Elle est également ouverte aux organismes collectifs qui rassemblent les acteurs du parc tertiaire public et privé : associations, fédérations qui promeuvent les intérêts d'un métier ou d'un segment particulier du parc.

La charte pour l'efficacité énergétique des bâtiments tertiaires publics et privés est consultable [ici](#)
Retrouvez la liste des signataires [ici](#)

CONTACT PRESSE

Anne-Lise DELORON

01 40 81 33 05 – 06 59 46 99 00

anne-lise.deloron@developpement-durable.gouv.fr